

NOUVEL ÉTUDIANT À L'IUT : PREMIÈRE INSCRIPTION À L'IUT DE VANNES EN 2019-2020

dans le cas où les pièces demandées ne seraient pas fournies dans leur totalité, la carte d'étudiant et les certificats de scolarité ne seront pas délivrés

	DUT 1 ^{ère} année	Licences professionnelles en formation initiale	Formations en contrat de professionnalisation	Formations en contrat d'apprentissage
	Procédure dématérialisée : dépôt de certaines pièces sur la plateforme dédiée. Vous devez impérativement vous munir des originaux lorsque vous viendrez finaliser votre inscription à l'IUT lors de votre rendez-vous.	Vous devez vous munir des pièces ci-dessous lorsque vous viendrez finaliser votre inscription à l'IUT.	Vous devez vous munir des pièces ci-dessous lorsque vous viendrez finaliser votre inscription à l'IUT.	Vous devez vous munir des pièces ci-dessous lorsque vous viendrez finaliser votre inscription à l'IUT.
La copie de votre pièce d'identité (carte nationale d'identité ou passeport)	obligatoire	obligatoire	obligatoire	obligatoire
La copie de votre relevé officiel de notes du baccalauréat ou équivalent (DAEU...)	obligatoire	obligatoire	obligatoire	obligatoire
La copie de votre relevé de notes officiel (BTS) ou attestation de réussite (DUT) – Bac+2 validé	non concerné	obligatoire	obligatoire	obligatoire
La copie du certificat de participation à la journée défense citoyenneté (JDC) ou JAPD	obligatoire	obligatoire	obligatoire	obligatoire
L'attestation de paiement de la Contribution de Vie Étudiante et de Campus (CVEC) ¹	obligatoire	obligatoire ¹	non concerné	obligatoire
L'autorisation de droit à l'image ²	obligatoire – pièce à télécharger ²	obligatoire – pièce à télécharger ²	obligatoire – pièce à télécharger ²	obligatoire – pièce à télécharger ²
En fonction de votre situation, fiche de situation Pôle Emploi, attestation RSA, ou tout autre document de prise en charge	si nécessaire	si nécessaire	si nécessaire	si nécessaire
Copie du contrat d'alternance, signé par toutes les parties et tamponné (CERFA)	non concerné	non concerné	obligatoire	obligatoire
Si vous êtes boursier de l'enseignement supérieur : copie recto-verso de l'attribution de bourse 2019-2020 délivrée par le CROUS	obligatoire	obligatoire	non concerné	non concerné
Si vous êtes mineur , l'autorisation parentale ²	obligatoire – pièce à télécharger ²	obligatoire – pièce à télécharger ²	obligatoire – pièce à télécharger ²	obligatoire – pièce à télécharger ²
Si vous mandatez une tierce personne pour finaliser votre inscription administrative, une procuration ² .	obligatoire – pièce à télécharger ²	obligatoire – pièce à télécharger ²	obligatoire – pièce à télécharger ²	obligatoire – pièce à télécharger ²

¹ Précisions sur la CVEC : seules les personnes en reprise d'études financées ou les étudiants en contrat de professionnalisation en sont dispensées

² Précisions sur les pièces à télécharger : elles sont téléchargeables sur le site de l'IUT dans l'onglet « nous rejoindre » et « s'inscrire »

PIÈCES JUSTIFICATIVES – Année universitaire 2019-2020

VOUS ÊTES DÉJÀ ÉTUDIANT À L'IUT **OU** VOUS AVEZ DÉJÀ ÉTÉ ÉTUDIANT À L'IUT

dans le cas où les pièces demandées ne seraient pas fournies dans leur totalité, la carte d'étudiant et les certificats de scolarité ne seront pas délivrés

Les pièces justificatives sont à adresser au service de la scolarité :

- Ou par mail à iutva.scol@univ-ubs.fr en indiquant dans l'objet : PJ-Nom-Prénom-Formation (ex : PJ DURAND Pierre GEA GCF)
- Ou par courrier à IUT de Vannes – Service Scolarité (PJ + Formation) – 8, rue Montaigne – BP 561 – 56017 Vannes cedex
- Ou à déposer le jour de votre venue à l'IUT pour finaliser votre inscription

	DUT 2ème année (hors apprentissage) ou redoublement	Licences professionnelles en formation initiale	Formations en contrat de professionnalisation	Formations en contrat d'apprentissage (y compris DUT 2 INFO en apprentissage)
La copie de votre relevé de notes officiel (BTS) ou attestation de réussite (DUT) – Bac+2 validé	non concerné	obligatoire	obligatoire	Obligatoire sauf DUT 2 INFO en apprentissage
L'attestation de paiement de la Contribution de Vie Étudiante et de Campus (CVEC) ¹	obligatoire	obligatoire ¹	non concerné	obligatoire
L'autorisation de droit à l'image ²	obligatoire – pièce à télécharger ²	obligatoire – pièce à télécharger ²	obligatoire – pièce à télécharger ²	obligatoire – pièce à télécharger ²
En fonction de votre situation, fiche de situation Pôle Emploi, attestation RSA, ou tout autre document de prise en charge	si nécessaire	si nécessaire	si nécessaire	si nécessaire
Copie du contrat d'alternance, signé par toutes les parties et tamponné (CERFA)	non concerné	non concerné	obligatoire	obligatoire
Si vous êtes boursier de l'enseignement supérieur : copie recto-verso de l'attribution de bourse 2019-2020 délivrée par le CROUS	obligatoire	obligatoire	non concerné	non concerné
Si vous êtes mineur , l'autorisation parentale ²	obligatoire – pièce à télécharger ²	obligatoire – pièce à télécharger ²	obligatoire – pièce à télécharger ²	obligatoire – pièce à télécharger ²
Si vous mandatez une tierce personne pour finaliser votre inscription administrative, une procuration ² .	obligatoire – pièce à télécharger ²	obligatoire – pièce à télécharger ²	obligatoire – pièce à télécharger ²	obligatoire – pièce à télécharger ²

¹ Précisions sur la CVEC : seules les personnes en reprise d'études financées ou les étudiants en contrat de professionnalisation en sont dispensées

² Précisions sur les pièces à télécharger : elles sont téléchargeables sur le site de l'IUT dans l'onglet « nous rejoindre » et « s'inscrire »